

**COMPLEMENT A L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE  
PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUR LA COMMUNE DE DANGE-SAINT-ROMAIN  
(86)**



***Maîtrise d'ouvrage***

***SERGIES***

***Juillet 2022***

## Contexte de la réponse au service biodiversité

Le service biodiversité de la Direction Départementale des Territoires a émis un avis en date du 7 juillet 2021, dont les éléments de réponse sont présentés dans le présent mémoire en réponse.

## Point soulevé et réponse apportée

- **Biodiversité**

*Le pétitionnaire a basé l'évaluation de l'état initial de l'avifaune et sa réponse à l'avis de la MRAE sur la liste rouge Poitou-Charentes de 2015. Cette liste ayant été mise à jour en 2018, il convient de se baser sur la liste rouge des oiseaux nicheurs Poitou-Charentes validée par le CSRPN le 13 avril 2018. Les enjeux relatifs aux espèces nicheuses sur le site doivent être réévalués en conséquence et les mesures ERC mises à jour si nécessaire.*

Le chapitre relatif aux oiseaux a été modifié comme suit dans la partie inventaires. Les modifications sur l'état initial n'ont pas d'influence sur l'analyse des impacts du projet sur cet état initial.

### **Intérêt patrimonial des espèces d'oiseaux.**

Sur les 36 espèces inventoriées au printemps 2019, aucune ne présente un **intérêt fort à très fort** (Directive Oiseaux). Deux espèces présentent un intérêt **moyen à fort** au niveau régional (Cochevis huppé et Petit gravelot). Onze espèces, dont six espèces nicheuses dans l'aire d'étude, présentent un intérêt **faible à moyen**.

LB_NOM	NOM_VERN simple	STATUT	R86	R PC	d86	Z PC(MH)	Liste Rouge PC 2018	NO	LrFR 2016	CDO	LR Monde
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<b><i>Alauda arvensis</i></b>	<b>Alouette des champs</b>	<b>N</b>	<b>CC</b>	<b>C</b>			<b>VU</b>		<b>NT</b>	<b>O22</b>	<b>LC</b>
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	N	OC	AC	1		LC	3	LC		LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	S	C	C			LC	3	LC		LC
<i>Emberiza calandra</i>	Bruant proyer	S	CC	C			VU	3	LC		LC
<i>Emberiza cirius</i>	Bruant zizi	S	C	C			LC	3	LC		LC
<b><i>Carduelis carduelis</i></b>	<b>Chardonneret élégant</b>	<b>N</b>	<b>CC</b>	<b>C</b>			<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>VU</b>		<b>LC</b>
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	S	C	AC			NT	3	LC	O22	LC
<b><i>Galerida cristata</i></b>	<b>Cochevis huppé</b>	<b>N</b>	<b>C</b>	<b>AC</b>			LC	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
<i>Corvus frugilegus</i>	Corbeau freux	S	C	C			LC		LC	O22	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	S	CC	C			LC		LC	O22	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	S	CC	AC			LC	3	LC		LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Étourneau sansonnet	S	CC	C			LC		LC	O22	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	N	CC	C			LC	3	LC		LC
<b><i>Sylvia communis</i></b>	<b>Fauvette grisette</b>	<b>N</b>	<b>CC</b>	<b>C</b>			<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>LC</b>		<b>LC</b>
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	N	PC	AC	1		LC	3	LC		LC
<b><i>Hirundo rustica</i></b>	<b>Hirondelle rustique</b>	<b>S</b>	<b>CC</b>	<b>C</b>			LC	<b>3</b>	<b>NT</b>		<b>LC</b>
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolaïs polyglotte	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<b><i>Carduelis cannabina</i></b>	<b>Linotte mélodieuse</b>	<b>N</b>	<b>CC</b>	<b>C</b>			<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>VU</b>		<b>LC</b>
<b><i>Apus apus</i></b>	<b>Martinet noir</b>	<b>S</b>	<b>C</b>	<b>C</b>			<b>NT</b>	<b>3</b>	<b>NT</b>		<b>LC</b>
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	N	CC	C			LC		LC	O22	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	S	CC	C			LC	3	LC		LC

<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Charadrius dubius</i>	Petit Gravelot	N	PC	R	1		VU	3	LC		LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	S	CC	C			LC		LC	O22	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	S	CC	C			LC		LC	O21-031	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rossignol philomèle	N	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	N	CC	C			NT	3	NT		LC
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	S	C	C			VU		VU	O22	VU
<i>Troglodytes troglodytes</i>	Troglodyte mignon	S	CC	C			LC	3	LC		LC
<i>Carduelis chloris</i>	Verdier d'Europe	S	CC	C			NT	3	VU		LC

Statut : N=Nicheur possible sur le site ; NN = Nicheur hors site ; S. Znieff : 1=déterminant. Znieff Mig : déterminant pour les Znieff en période de migration ou d'hivernage à partir des effectifs indiqués (Jourde & Terrisse, 2002). Liste Rouge Poitou-Charentes, (2015) : E=En danger ; VU=Vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure ; DD=Données insuffisantes. Statut France : 3 (article 3): protection totale des individus et des habitats ; 6: prélèvement soumis à autorisation. LR France (Liste Rouge France, UICN et al., 2008) : VU=Espèce vulnérable ; NT=Espèce quasi menacée ; LC=Préoccupation mineure. Dir. Ois. (Directive Oiseaux) : OI=annexe I (espèce faisant l'objet de mesures spéciales de conservation) ; OII=annexe II (espèce pouvant être chassée) ; OIII=annexe III (espèce pouvant être commercialisée). LR Monde (Liste Rouge Mondiale, IUCN, 2008) : LC=Préoccupation mineure. Pour faciliter la lecture du document, les espèces présentant un intérêt patrimonial sont indiquées par un code de couleur, selon la hiérarchisation suivante :

Intérêt patrimonial	<b>En rouge=fort à très fort</b>	<b>En bleu=moyen à fort</b>	<b>En vert=faible à moyen</b>
---------------------	----------------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Le Cochevis huppé est installé dans les pelouses rases qui ont repoussé sur la partie remblayée de la carrière ainsi que dans le parc photovoltaïque voisin en exploitation. Cette espèce a connu une évolution en s'adaptant aux aménagements et s'installant notamment sur des ronds-points routiers. L'aménagement du parc est ainsi susceptible de favoriser cette espèce qui n'est plus évaluée comme menacée, mais reste une espèce peu fréquente qui mérite attention et présente un intérêt patrimonial fort.

Le Petit gravelot est lui présent sur le secteur central en cours de remblaiement et constitué de déblais et gravats plus ou moins régalez et est donc lié à l'exploitation de la carrière.

L'Alouette des champs est présente sur l'ensemble de la zone avec une préférence pour les secteur hors exploitation et hors remblaiement en cours.

Le Chardonneret élégant, la Fauvette grisette, la Linotte mélodieuse et le Tarier pâtre sont présents à l'échelle de toute l'aire d'étude exploitant pour nicher des arbustes isolés et surtout les haies en bordure d'aire d'étude.

### **Bilan de l'inventaire des oiseaux**

Le site de Dangé-St-Romain accueille une diversité d'espèces d'oiseaux relativement élevée. Le peuplement est équilibré au prorata des milieux disponibles pour les espèces. Toutefois comme on le constate à la lecture de la densité relative peu d'espèces hormis l'Hirondelle de rivage, sont abondantes sur le site. Les espèces recensées peuvent être qualifiées de commune à très communes sur le site de Dangé-St-Romain et même sur le territoire national. Celles qui semble moins abondantes, ne sont pas rares pour autant car elles dépendent d'un habitat de superficie réduite. Aucune des espèces recensées sur le site n'est classée en Annexe I de la Directive Oiseaux. Deux espèces présentent un intérêt patrimonial moyen à fort, il s'agit du Cochevis huppé et du Petit gravelot. Onze espèces, dont six espèces nicheuses dans l'aire d'étude, présentent un intérêt faible à moyen dans l'ex-région Poitou-Charentes. Il est à noter la présence d'une importante colonie de l'Hirondelle de rivage qui même si non prioritaire dans la région mérite toutefois une importante attention pendant sa période de reproduction. Les 2

espèces Petit gravelot et Hirondelle du rivage liées à l'exploitation de la carrière disparaîtront du site après réaménagement tandis que les autres espèces pourront se maintenir.